CD00074

CD00074

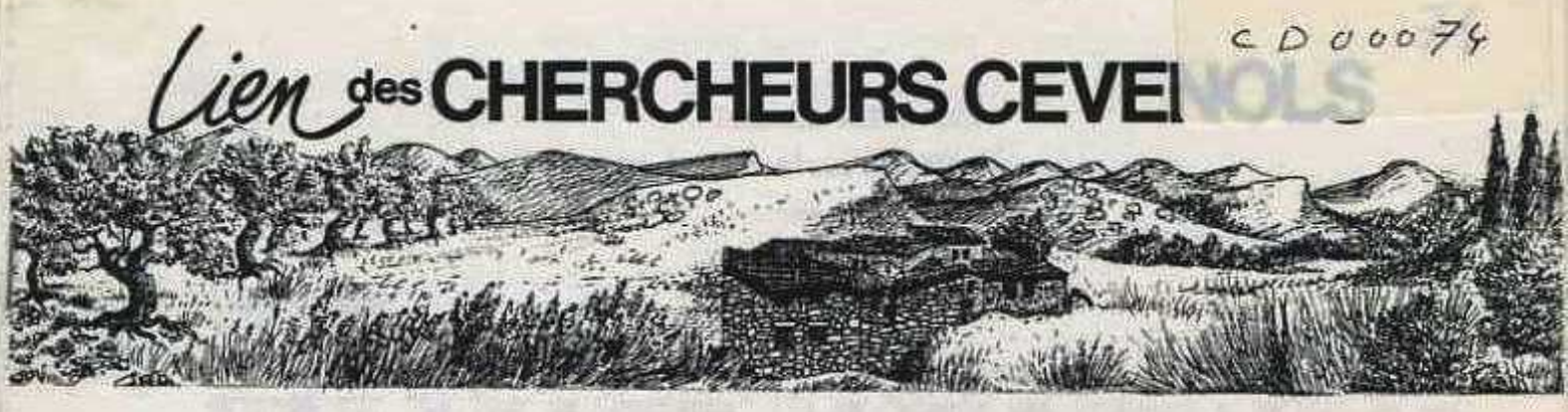


Centre de Documentation
et d'Archives
Parc National des Cévennes
Maison FONT VIVE
30450 GENOLHAC
Tél. 66 61 19 97

Isabeau REDORTIER

"0"

Quelques informations inédites sur sa vie

Jean PINTARD

avril 1984

font VIVE

CDC Font Vive
Genolhac
CD00074

Isabeau REDORTIER

Quelques informations inédites sur sa vie

=========

## Avant-Propos

"Ai-je le droit, écrivait André CHAMSON, dans l'avant-propos de son ouvrage sur "La Tour de Constance" (1) de retenir des lecteurs au milieu de prisonnières de tous âges dont certaines agoniseront devant eux..."

A mon tour, aujourd'hui, de me demander si j'ai le droit -et le devoir- de reparler de l'une d'elles, de cette Isabeau REDORTIER devenue, par la grâce de Claude BROUSSON (2), l'une des figures de légende du protestantisme français au martyrologe duquel elle appartient... Oui, sans aucun doute, je puis m'autoriser à me pencher sur l'histoire d'une jeune fille, ou, plutôt, à en tenter une approche aussi inquiète que difficile; le souvenir d'Isabeau n'est il pas intimement associé à celui d'une autre jeune fille, hôte, elle aussi, de la Tour d'Aigues-Mortes et dont je porte l'identique patronyme ?

Approche inquiète en raison de la crainte que j'éprouve de ternir par des détails incertains l'image que BROUSSON a voulu donner de celle qu'il avait rencontrée sur les pentes rocailleuses du Liron et dont il avait apprécié et admiré la foi juvénile, ardente et pure.

Approche difficile parce que les documents authentiques demeurent rares et parfois obscurs. A ceux que Charles BOST (3) et O. DOUEN (4) ont utilisés s'en ajoutent maintenant quelques autres que le hasard m'a permis de retrouver et de rassembler à la suite de la découverte d'un testament qu'Isabeau dicta devant un notaire de Lasalle (5).

Bien des surprises mêlées à des incertitudes et à combien d'interrogations nous étaient destinées ! On en trouvera l'expression, parfois prudente, réservée ou critique dans l'exposé qui va suivre. Nous nous y efforcerons d'être mesuré dans les termes et respectueux d'une vérité qui s'offre avec parcimonie.

Puissent ces lignes constituer aussi un hommage sincère autant qu'ému à l'une de celles qui surent être "fidèles jusqu'à la mort" pour recevoir "la couronne de vie". (6)

## Un patronyme incertain : REDORTIER ou REDOURTIER ?

Les textes laissés par les notaires donnent bien souvent au patronyme REDORTIER l'orthographe REDOURTIER. On le trouve, parfois, écrit REDOSTIER (7) et, aussi, avec son féminin REDOSTIERE selon l'usage qui régnait à la fin du XVII° siècle. Charles BOST hésite à adopter une appellation constante. Il écrit tantôt REDOSTIER (8), tantôt REDOUTIER (9), tandis que dans une note il reproduit le nom de REDOSTIERE (10) donné par BROUSSON.

Dans sa communication à l'Assemblée du Désert, le 1° septembre 1974, le pasteur Henri BOSC rappelle les deux patronymes "REDOURTIER ou REDOSTIER (selon le patois cévenol)" mais il adopte celui de REDORTIER qu'il ne craint pas de donner en titre à son travail (11).

Que faut-il penser de tout cela ?

Il est certain que la manière de parler en Haut-Languedoc autorise une confusion phonétique entre les deux syllabes DOR et DOUR, confusion que l'on observe dans beaucoup d'autres cas tels que BOISSON et BOUISSON, BODON et BOUDON NOGAREDE et NOUGAREDE, SOLIER et SOULIER etc...

On retrouve le patronyme dans quelques noms de lieux :

REDORTIERS dans les Alpes de Hte Provence (région de Forcalquier)
LAREDORTE, dans l'Aude (à mi-chemin entre Narbonne et Carcassonne)
LE REDOUR, en Charente, au nord d'Angoulême.

Il est utilisé en héraldique où une "redorte" désigne une branche d'arbre tortillée ou tressée en anneaux et munie, ou non, de ses feuilles.

Enfin nous extrayons d'une correspondance personnelle avec une spécialiste d'étymologie patronymique, Madame M.T. MORLET, les commentaires suivants :

"Le nom de famille REDORTIER (cité sous cette forme par Frédéric MISTRAL dans le "Trésor du Félibrige") est un dérivé du participe passé du verbe latin retorqueo:retortus, assez tôt substantivé. Redorte en ancien provençal, réorte en ancien français, mots qui désignaient le lien d'osier tordu sur lui même employé pour lier les gerbes et les fagots. Comme nom de famille il a dû désigner l'ouvrier chargé de lier les gerbes ou les fagots.

Le terme a été largement employé comme nom de lieux..."

Ces divers renseignements, très concordants, nous conduisent à adopter sans hésitation l'orthographe REDORTIER.

De plus, une triple signature apposée sur des documents échelonnés dans le temps par un cousin germain du père d'Isabeau, Jean REDORTIER, nous y invite, d'ailleurs, de la manière la plus évidente (12). En voici la reproduction :

I — Au contrat de mariage avec Louise CANTOBRE (4.12.1666) (ADG II E 52/410, Fulcrand MARTIN, not. de BOISSEROLLES)

II — Au contrat de mariage avec Jeanne LAGARDE (22.8.1687) (ADG. II E 52/32, Louis ROUSSET, not. de St Marcel de Fontfouillouse)

III — Lors de la transaction entre Lévy MOYNIER et lui même, le 10 sept. 1701 (ADG II E 31/423 f° 293, Jean BOUSANQUET, notaire de Soudorgues et Lasalle)

## Naissance et adolescence d'Isabeau

C'est au pasteur Henri BOSC que nous devons l'étude la plus récente qui ait été publiée sur Isabeau REDORTIER (11). Comme les plus anciennes elle trahit quelques unes des incertitudes dont nous nous sommes déjà fait l'écho.

Elle fait naître Isabeau à Milliérines, ou à Moumélit, dans la paroisse de Saint-Martin de Corconac, vers 1673-1674.

Si l'on en croit FONBRUNE-BERBINEAU (13) Isabeau aurait vu le jour vers 1671.

Quant à Charles BOST (14), il fixe sa naissance à l'année 1669.

Quelle date est-elle la plus proche de la réalité ?

On sait que BROUSSON, dans sa "Relation des Merveilles" associe Marguerite PINTARD, du mas de Fréchaussel à Lasalle, à Isabeau REDORTIER, son aînée d'une ou deux années. Or la date de naissance de Marguerite est connue. C'est le 31 mai 1674 qu'elle vint au monde (15). Si la différence d'âge entre les deux jeunes filles, telle qu'elle est rapportée par BROUSSON, est correcte, cela ferait naître Isabeau en 1672-1673.

Dans ces conditions il paraît raisonnable d'accepter l'information de FONBRUNE-BERBINEAU et de placer la naissance d'Isabeau à la fin de 1671 ou au début de 1672.

Nous ne connaissons rien de l'enfance d'Isabeau et pas davantage de celle de sa soeur Marie, son aînée de peu d'années. Filles d'Antoine REDORTIER et d'Isabeau VALETTE (16), les deux soeurs eurent un frère plus âgé qu'elles. Il se prénommait Jean-Pierre. C'est grâce à la donation qu'Antoine REDORTIER fit à ses filles le 2 juillet 1694 que nous possédons une trace de sa courte existence (17). Elle précise les biens que le jeune homme avait en propre. Ce dernier ne semble pas avoir dicté de testament avant son décès qui survint, selon toute vraisemblance, avant mai 1688.

Quant à la maman, Isabeau VALETTE, elle était originaire de Saint-André de Valborgne ; on n'en trouve trace nulle part : ni testament, ni donation, ni legs, ni conflits où elle serait mentionnée, n'ont été, jusqu'à présent, retrouvés. Charles BOST a été sensible au silence qui entoure cette femme. Il rapporte, entre guillemets, et au sujet d'Isabeau REDORTIER qu'elle "était sans père ni mère, qui est des Plantiers" (14), mais cette citation dont l'origine n'est pas indiquée est partiellement erronée : nous aurons souvent à parler du père d'Isabeau, Antoine qui ne décéda que quelques mois avant sa fille. Par contre nous ne pouvons qu'évoquer le souvenir d'Isabeau VALETTE, peut être disparue lors de la naissance de son dernier enfant ou dans les années qui l'ont immédiatement suivie.

Qui, dans cette dernière hypothèse se chargea d'élever les trois enfants : Jean-Pierre, Marie et la toute jeune Isabeau ? Nul ne le sait encore à présent. Mystérieuse, maternelle, dévouée et anonyme, elle sut apprendre aux enfants que le sort lui avait confiés à joindre les mains pour une prière, à connaître et à aimer la Bible, à trouver plaisir à fréquenter les "assemblées", à affermir leur foi juvénile...

S'il nous était demandé de donner un nom à celle -ou à l'une ce celles- qui eurent le courage d'assumer une telle charge, nous n'hésiterions peut-être pas désigner Louise CANTOBRE, la femme de Jean REDORTIER, comme nous n'hésiterions pas davantage à voir dans ce dernier l'animateur des réunions où, à la veillée, on célébrait le culte familial. Car Jean REDORTIER paraît bien avoir été un des seuls, sinon le seul de la famille à savoir lire et écrire. Cela le désigne pour avoir eu la charge de lire, d'enseigner et de parler. Mais Antoine, lui, dans son ignorance de l'art de la lecture et de l'écriture ne manqua sûrement pas de créer autour de ses enfants une atmosphère faite de piété, de foi et de résolution.

Isabeau sut la respirer intensément ; elle sut, aussi, y trouver, un peu plus tard, force et audace.

## L'émancipation et le ministère

Ch. BOST n'hésite pas à écrire à propos d'Isabeau : "Le 27 mai 1688, sa soeur Marie et elle se faisaient émanciper par leur père, afin, sans doute, qu'une condamnation éventuelle prononcée contre elles ne put porter atteinte aux biens de la maison". Et, en note, il ajoute : "le prédicant Manoel d'ALGUE, avant de devenir fugitif, avait passé un acte notarié tendant aux mêmes fins"(14).

Il paraît bien hasardeux de scruter les arrière -pensées qui ont pu dicter les actes d'autrui. Dans les circonstances que nous pressentons à défaut de les vivre, il n'est pas impossible qu'Antoine REDORTIER ait fait un calcul de ce genre et lui ait obéi. Cependant, si tel était le cas, il aurait très habilement su dissimuler les raisons de son initiative si l'on en juge par le texte de l'acte tel que le notaire Jean BOUSANQUET, de Soudorgues, l'a rédigé, le 27 mai 1688 (18).

"Antoine REDORTIER nous a dit et exposé de son mariage avec Isabelle VALETTE il aurait entre eux deux filles nommées Marye et Ysabeau REDORTIER lesquelles l'ont toujours craint, honoré et servi pendant le temps qu'elles ont demeuré auprès de lui et travaillé de leur possible et afin qu'elles pourront gagner au moyen de leur travail et industrie leur soit acquis de plein droit elles l'auraient prié très humblement de les vouloir émancipées et les mettre et tirer hors de la puissance et lien paternel sur quoi ledit REDORTIER père acquiescant à la prière desdites Marie et Ysabeau REDORTIER ses filles étant à genoux devant lui les a par ces présentes émancipées et mis hors de sa puissance et lien parternel".

On ne manquera pas d'être attentif au cérémonial qui accompagnait, chez le notaire, l'acte d'émancipation. Cet acte était considéré comme un don gratuit d'un père à ses enfants et comme la fin de l'autorité que celui-ci exerçait sur ses descendants légitimes. Par ailleurs le bénéficiaire du présent le recevait avec humilité et gratitude. S'il pouvait éprouver une certaine fierté de la reconnaissance qui lui était faite de sa majorité, il devait, par une attitude faite de respect et de déférence, exprimer sa reconnaissance pour l'honneur qui lui était fait, pour la confiance qui lui était manifestée, pour l'importance unique du don qu'il recevait.

Dans un autre exemple on voit l'émancipée, Gervaise MAZARIC, âgée de vingt-six ans se tenir "genoux à terre" devant son père Charles MAZAURIC, de Saint Roman de Tousques", "les mains jointes" comme s'il s'agissait d'une prière dont l'exaucement fera se redresser l'enfant enfin libéré de l'autorité paternelle. (19)

Quant au contenu de l'acte d'émancipation de Marie et d'Ysabeau il paraît évident qu'il s'agissait de réserver aux deux jeunes filles les gains qu'elles pouvaient tirer du travail qu'elles envisageaient de poursuivre à LASALLE. On en a confirmation dans les termes du contrat de mariage de Marie où cette dernière déclare que "de l'avis de son père, elle s'est constituée 100 livres qu'elle a devers elle gagnée de son industrie" (20).

Il est tout aussi certain que c'est à partir du moment de son émancipation qu'Isabeau, désormais libre d'user des biens qui lui revenaient de sa mère comme de son frère Jean-Pierre, ne se contente plus de suivre les "assemblées" en assistante fidèle. Elle les annonce, les prépare et, suprême audace, y prêche. Ce faisant elle accumule les risques et lance un défi au destin. Mais elle connaît bien la montagne, ses ressources, ses caches, ses pistes et ses couverts. Elle sait les mas où l'on peut trouver asile, nourriture et réconfort et elle n'ignore pas ceux qu'il serait d'une folle imprudence de visiter.

C'est dans cette montagne, où, un jour d'enfance, elle a fait paître les chèvres ou les brebis familiales qu'elle va à la rencontre de deux des perssonnages les plus marquants dela foi et de la résistance protestante : VIVENT et DUBRUC.

Dans le courant du mois d'août 1689 elle se rendra dans les environs de Lasalle et se mêlera aux onze ministres ou proposants qui, aux côtés de VIVENT et de DUBRUC se sont assemblés. Là, elle est la "fille" qui fit une telle impression sur Claude BROUSSON lui-même qu'il en parle, dans sa "Relation des merveilles" avec autant de chaleur que d'admiration. (2)

Il n'est pas aisé de déterminer avec exactitude l'époque où Claude BROUSSON et Isabeau eurent, dans la montagne du Liron, les entretiens que l'on sait. Toutefois, et sous réserve que l'âge de Marguerite PINTARD tel qu'il est rapporté par Cl. BROUSSON soit exact, c'est aux environs de 1690, début 1691 qu'on peut la fixer.

Isabeau REDORTIER et Marguerite PINTARD se connaissaient-elles avant leur ministère ?

Ouvrons ici une parenthèse et posons nous la question suivante : Est-il surprenant que BROUSSON associe dans un même éloge Isabeau et Marguerite issues de familles paysannes et voisines et qui ont répondu à un appel identique ?

Voici, d'ailleurs, un extrait de cet hommage reproduit plus complètement in fine (2) :

"Mais voici des choses bien plus surprenantes que celles-là. VIVENS et BROUSSON en arrivant dans les Cévennes, avaient trouvé que Dieu y avait déjà suscité deux jeunes filles pour travailler au salut et à la consolation de son Peuple, savoir Isabeau REDOSTIERE âgée d'environ 18 ans, fille d'un paysan d'un petit village appelé Millieyrines et situé au pied de la montagne de Liron, et une autre appelée PINTARDE, âgée de 16 à 17 ans, fille d'un autre paysan du lieu de Cros proche de Saint Hypolite (21). Elles n'administraient pas les sacrements, mais elles allaient séparément de lieu en lieu et de désert en désert, faisant des Assemblées où elles exhortaient le Peuple par la Parole de Dieu, à se convertir, à se sacrifier, à reprendre du zèle, à sortir de l'impure Babylone, à donner gloire à Dieu, à le servir avec pureté selon ses Commandements et à lui être fidèle jusques à la mort ; et en même temps édifiant, consolant et fortifiant le Peuple par des prières ardentes et admirables."

Les deux jeunes filles dont BROUSSON rappelle en ces termes l'étonnante mission, demeuraient sur des contreforts opposés de la montagne du Liron. Une courte distance séparait Milliérines, au nord, du mas de Fréchaussel, à Lassalle, où Marguerite PINTARD était née : à peine huit kilomètres... mais quels kilomètres ? Des hauteurs à franchir par des sentiers tortueux en passant de la cote 450 à celle de 1175, au col du Fageas, pour redescendre en partie par une draille forestière de transhumance dans le vallon de la Salindrenque. De là il fallait franchir le col du Tribou pour atteindre enfin le vallon du ruisseau de Bouzons etles abords de Lasalle. (voir carte en annexe).

On comprend ainsi les difficultés dues aux caprices du relief qui éloignaient l'une de l'autre la famille REDORTIER et la famille PINTARD. Toutes les deux, pourtant, si elles n'étaient pas très proches par le sang, avaient des liens qui dataient de près d'un demi-siècle. Pour bien les discerner il nous faut faire connaissance avec une tierce famille, celle des FAVENTINES dont quelques représentants résidaient, eux aussi, aux Milliérines.

C'est là , en effet qu'au début du XVII° siècle vivaient les enfants d'Etienne FAVENTINES, Jeanne et Antoine.

La première se maria avec Blaise REDORTIER tandis que le second dont nous racontons par ailleurs l'aventure, épousa Marquèze SOULIER, de Soudorgues (22). Parmi les enfants de Blaise il faut citer Jean REDORTIER, le grand'père d'Isabeau, né en 1599. Parmi ceux d'Antoine FAVENTINES (23) il y eut un autre Antoine qui, en 1651, partagea ses jours avec Anne PINTARD (24) au mas de Taillebouc, sur les pentes méridionales du Liron. Par ce mariage Anne PINTARD qui était originaire du Mas de Fréchaussel, à Lasalle, devenait une cousine du petit fils de Blaise REDORTIER. Mais elle était aussi une des tantes de Marguerite PINTARD...

Ainsi s'explique la parenté qui unissait Isabeau à Marguerite.

Quant au mas de Taillebouc il était devenu une halte providentielle sur le trajet de montagne qui reliait Milliérines à Lasalle et que nous avons décrit plus haut.

Nous ne possédons pas, bien sûr, de preuve absolue de la mutuelle amitié des deux jeunes filles mais il est certainement permis de penser que lorsque les circonstances les ont réunies en présence de VIVENS et de DUBRUC, ce n'était pas la première fois qu'elles prenaient contact. Mais c'est aussi lors de cette rencontre qu'elles scellèrent leur commun destin.

**Des années exaltantes...avant l'arrestation**

Sur ces années là qui s'étendent du moment de l'émancipation d'Isabeau (fin mai 1688) jusqu'à son arrestation à Anduze, nous ne possédons pas d'autre témoignage que celui que Claude BROUSSON nous a laissé. Nous en avons reproduit l'essentiel et nous n'y ajouterons aucun commentaire : il serait bien superflu !

Par contre, nous reviendrons pendant un instant sur son arrestation dont nous possédons quelques détails grâce à Ch. BOST (3).

C'est dans la maison de la femme BOURRELLY "asile connu des fugitifs" qu'elle eut lieu et, comme on le verra dans la suite, presque certainement au cours du printemps 1691. En même temps que la maréchaussée s'emparait d'Isabeau, elle arrêtait Marie LAUNE surnommée la "veuve" DUMAS, de Soudorgues, et une troisième femme qui, selon Ch. Bost, était "de Monteils, près de Florac" (25) "où elle s'est retirée depuis peu" et "qui venait de voir son mari aux galères pour faits de religion". (2)

Il ne serait pas surprenant que cette dernière fût Jeanne FOURNIER, la femme de Jacques GERVAIS (26), qui, pendant près d'une dizaine d'années, fut la compagne de misère et d'infortune d'Isabeau. Claude BROUSSON l'avait, sur le Liron, remarquée. Il a dit d'elle "qu'elle était plus âgée" qu'Isabeau et "qu'elle l'accompagnait ordinairement".

**Un document révélateur**

Il s'agit d'un acte qui mettait fin, le 10 septembre 1701, à un conflit qui avait opposé, dix ans auparavant, Antoine REDORTIER aux parents de Jeanne FOURNIER. (27)

Le litige, en effet, était né de l'amende infligée le 1° juillet 1691 aux familles des deux femmes, Isabeau et Jeanne, que BAVILLE venait de condamner à la détention à vie. Cette amende s'élevait, pour chacune d'elles, à cent cinquante livres tournois. Pour des raisons qui n'ont pas été relatées c'est Antoine REDORTIER qui dut verser le montant global des sommes exigées. Mais, afin d'être dédommagé du montant de l'amende de Jeanne FOURNIER, le père d'Isabeau faisait saisir, le 21 juillet 1691, une maison et une vigne que la mère de Jeanne, Jeanne COMBELLE, possédait à Lasalle.

Les parties étaient représentées du côté REDORTIER, par Jean, légataire des biens qui avaient appartenu à Antoine, décédé deux ans auparavant, et, du côté COMBELLE-FOURNIER par Lévy MOYNIER (28), le mari, en seconde noces, de Jeanne COMBELLE. Lévy MOYNIER versa 30 livres et l'affaire fut close.

Que conclure de cet accord sinon qu'il nous révèle l'amende, jusqu'ici ignorée, imposée à la famille d'Isabeau, et qu'il nous suggère, par l'intervention d'Antoine REDORTIER dans le versement de la part de Jeanne FOURNIER que les deux jeunes femmes ont été inquiétées, arrêtées, condamnées et enfermées en même temps ?

**La détention à Aigues-Mortes....et, ailleurs ?**

En abordant ce sujet nous sommes saisi par une crainte indéfinissable. Comment parler de ces rudes années où Isabeau paya si chèrement l'attitude qui fut sienne pour répondre aux exigences de sa foi ? Nous possédons si peu d'informations sur les neuf ou dix années où nous la trouvons soit enchaînée, soit libre, du moins en apparence...!

Essayons d'analyser les documents qui nous apportent quelques données sur le nombre et les mouvements des prisonniers d'Aigues-Mortes. Il s'agit des états nominatifs des frais de subsistance adressés périodiquement à l'Intendance en vue du remboursement forfaitaire des sommes engagées. Celles-ci, notons le en passant, varient selon que le prisonnier est bien portant ou à l'hôpital. Dans le premier cas il est de 3 sols par jour tandis que, dans le second, il s'élève à 4 sols. Pour des raisons inconnues elle furent de 5 sols pour Isabeau et Jeanne FOURNIER au titre d'octobre 1693, et, exception unique et remarquable, elles s'élevèrent à 10 sols par jour pour Suzanne de CLARIS, de Sauve.

Pour cette analyse nous diviserons la décade 1691-1701 en une huitaine d'intervalles de temps dont l'inégale durée nous est dictée par les caprices de la documentation :

Première période : (du 1° juillet 1691 au 12 mars 1692) Absence de toute information sur l'emprisonnement d'Isabeau et de Jeanne FOURNIER ainsi que sur la population carcérale d'Aigues-Mortes.

Deuxième période : (du 13 mars 1692 au 4 juillet 1692) (29) Douze hommes et une vingtaine de femmes sont emprisonnés. Isabeau et Jeanne FOURNIER sont du nombre.

Troisième période : (du 5 juillet 1692 au 30 septembre 1993). Aucun document relatif aux prisonniers valides. Par contre on dispose d'un document qui concerne la subsistance de prisonnières malades depuis le 26 août 1693 jusqu'au 4 février 1694. Il intéresse une vingtaine de femmes dont douze seront mise en liberté. Cinq d'entre elles décéderont au cours de l'automne 1693. Trois autres resteront à l'hôpital ou seront employées "aux cuisines du château" (29). Il semble qu' on veuille limiter le nombre des incarcérés en favorisant la mise en liberté de quelques femmes et en ne les remplaçant pas.

Quatrième période : (du 1° octobre 1693 au 31 octobre 1694) Le nombre de prisonniers qui est de huit ou neuf en 1693 s'abaisse à deux fin 1694. Inversement le nombre des prisonnières qui était de trois en 1693 (Jeanne FOURNIER, Isabeau REDORTIER et Marie RIEU) monte progressivement à huit par admission de cinq nouvelles. (29)

Cinquième période : (du 1° novembre 1694 au 31 juillet 1698) Pas de document relatif à la subsistance des prisonniers d'Aigues-ortes. Cependant, un ordre de paiement daté du 13 novembre 1696 (30) est émis par l'Intendance en vue de verser à Marc ROQUES, archer de la maréchaussée, le montant du prix du transfert de Valleraugue à Montpellier "de la femme d'Antoine AURES, d'Isabeau REDOURTIERE et de Jeanne FOURNIERE".

Que faisait Isabeau à Valleraugue ? Pourquoi son transfert à Montpellier et non à Aigues-Mortes où devaient encore se trouver des femmes prisonnières ? Le même ordre de paiement à Marc ROQUES ne concerne-t'il pas aussi la conduite de deux nouvelles converties de Montpellier à ... Aigues-Mortes !

Enfin, nouvelle perplexité ! Le 27 mai 1698, Isabeau est à Lasalle où elle se rend chez le notaire Antoine RAUJOUX pour rédiger son testament "sachant être détenue de maladie corporelle". Pour quelle raison exacte se trouve-t-elle à Lasalle ? (31)

Sixième période : (du 1° août 1698 au 31 décembre 1699). Au cours des mois qui ont précédé la fin juillet 1698 les prisons d'Aigues-Mortes se sont à nouveau remplies. Le 1° août on compte sept prisonniers ; il n'y en aura plus que cinq à partir du mois suivant. Quant aux prisonnières qui ont, parmi elles, Isabeau et Jeanne, elles sont une vingtaine en août 1698. Leur nombre décroît ensuite régulièrement pour passer à onze en octobre 1699 (32).

Septième période : (du 1° janvier 1700 au 31 décembre 1700). Pas de renseignements originaux pour cette période. On sait, toutefois, grâce aux dires du camisard GAUBERT qu'Isabeau mourut dans la Tour le 24 janvier 1700. (33) Fort curieusement on ne trouve pas trace de ce décès dans l'état civil catholique d'Aigues-Mortes (peut être par refus des autorités ecclésiastiques d'enregistrer le décès d'une non-catholique ?) On n'en a pas davantage trace dans l'état civil catholique de Lasalle.

Huitième période : (du 1° janvier 1701 au 31 décembre 1701) On compte trois prisonniers seulement au début de l'année mais leur nombre passera à neuf en fin d'année. Du côté des femmes, il y a treize prisonnières en janvier ; elles seront dix sept en décembre.(34) Jeanne disparaitra des listes le 4 mai 1701. avec six autres femmes dont on ignore le sort, (libérées, transférées à Carcassonne ou ailleurs ?) (34).

Que conclure de cette revue des mouvements de prisonniers d'Aigues-Mortes ? En réalité, bien peu de choses : nous noterons cependant la constance de la présence simultanée d'Isabeau et de Jeanne FOURNIER aussi bien dans les prisons d'Aigues-Mortes qu'au dehors (voir cinquième période). Nous remarquerons aussi qu'il y eut des moments où Isabeau parait avoir joui d'une liberté temporaire. Quelle en fut la raison ? Toutes les hypothèses sont permises mais il sera bien difficile de découvrir la bonne !

## Antoine REDORTIER fait une donation et vend des terrains

Après le survol rapide que nous venons d'accomplir sur l'histoire, mêlée de silences, d'Isabeau dans la Tour d'Aigues-Mortes, il est grand temps de faire retour en arrière et de nous intéresser un instant à ce qui se passait aux Milliérines et à Lasalle.

Le 2 juillet 1694 le père d'Isabeau se rend à Lasalle auprès du notaire Jean BOUZANQUET pour lui faire rédiger un acte de donation en faveur de sa fille aînée Marie. Par cet acte il entend lui attribuer une partie de la dot que sa femme Isabeau VALETTE lui avait apportée lors de son mariage ainsi que les biens qui figuraient dans le patrimoine de son fils Jean-Pierre. (35)

Isabeau, pour les raisons que l'on devine, a été écartée de ces largesses ; ces raisons se résument probablement à deux ou trois : Marie était la fille aînée et il était naturel de la favoriser ; il convenait de protéger les biens communs contre une intervention de l'Intendance ; il était équitable de tenir compte des frais occasionnés par la détention d'Isabeau. Il est, en effet à peu près certain que la subsistance des détenus était à la charge des familles. Comment expliquer autrement l'inégalité flagrante de la part contributive de Suzanne de CLARIS par rapport à celle des autres prisonniers ?(voir page 7 ).

Faut-il, pour autant, en conclure que les frais d'internement d'Isabeau mettaient Antoine REDORTIER dans une fâcheuse situation financière et que, pour y porter remède, il lui fallait se dessaisir de quelques biens ? Explication sûrement facile mais presque certainement erronée ! Il est, certes, très exact que, moins de trois mois après avoir fait la donation, Antoine vend à un de ses voisins de Campesvals nommé Antoine MOURGUE "des terres" et des "rochères" (36). Deux semaines plus tard il remet au même acquéreur une châtaigneraie (37) tandis que, toujours à la même époque, il loue encore à son cousin germain Jean REDORTIER des parcelles voisines qu'il avait en copropriété avec Marie et Isabeau, ses filles (38).

De ces contrats de vente ressort avec clarté la manoeuvre entreprise par Antoine. Ne venait-il pas de se débarrasser des propriétés communes à lui et à ses enfants ! Et, du même coup, ne jetait-il pas un écran protecteur de ses biens propres et de ceux de sa fille Marie ?

Le mariage de Marie REDORTIER

Il nous faut attendre près de deux années pour avoir de nouvelles informations sur Antoine REDORTIER et sur sa fille aînée. Celle-ci va se marier et c'est le 2 juin 1696 que les représentants de la famille REDORTIER, ceux de la famille du futur et les témoins se réuniront dans la maison du docteur de Lasalle, Antoine GUIZARD et en présence de Me François de VIGNOLLES qui est à la fois "capitaine" à Lasalle et propriétaire de "La Boriette", pour à la rédaction du contrat de mariage (20).

Le futur, c'est Claude GAUFRE (ainsi signe-t-il son patronyme). Il est "rentier", c'est-à-dire locataire d'une petite exploitation agricole de Lasalle : terrains et maisons constituent "la Boriette" (42).

Quant à Marie nous avons confirmation qu'elle est née aux Milliérines, dans la paroisse de Saint-Martin de Corconac, mais qu'elle habite "depuis longtemps" à Lasalle, ce qui signifie, probablement, qu'elle y réside depuis que son père l'a, le 27 mai 1688, émancipée (18). Elle apporte, comme nous l'avons déjà vu, une centaine de livres et son père remettra la dot dont Claude GAUFRE père et Claude GAUFRE fils donneront quittance un peu plus tard. (39)

L'union de Claude GAUFRE et de Marie fut bénie à l'église de Lasalle le 27 août 1696.

Isabeau teste à Lasalle (27 mai 1698)

C'est donc à la fin de ce que nous avons défini comme la cinquième période de la détention d'Isabeau que nous la voyons réapparaître : pas à Aigues-Mortes, mais à Lasalle où nous découvrons, dans les actes du notaire Antoine RAUJOUX, le testament où Isabeau a voulu formuler ses dernières volontés. Essayons d'en faire une brève analyse : c'est le seul document qui, au travers des phrases stéréotypées des actes de ce genre, puisse exprimer un peu de la pensée d'une femme encore jeune qui jauge la précarité des jours qui lui restent à vivre et en entrevoit, non sans courage, la fin prochaine.

Après avoir fait allusion à la "maladie corporelle" qui l'assaille, Isabeau lègue une somme de trente livres" à Claude GAUFRE son petit fils". En disant "petit fils" elle songe de manière certaine et selon la terminologie de l'époque à son neveu... mais nous voici placés devant un personnage inconnu et mystérieux. Qui était Claude GAUFRE ? Etait-il celui que Marie attendait ? A dire vrai nous n'en savons rien !

Il est douteux qu'il ait été un premier né du couple formé par Claude GAUFRE et Marie REDORTIER : il n'y a aucune trace, dans le registre des baptêmes de Lasalle de celui d'un enfant de ce nom né entre 1696 et 1698. De plus, il aurait fallu des circonstances exceptionnelles comme le sevrage du premier enfant pour que celui-ci soit encore en vie au moment où la naissance d'un second était imminente. Car c'est bien le lendemain du testament, le 28 mai 1698, que l'enfant attendu verra le jour. Il fut "nommé"... Marie ! (40)

On est donc conduit à toutes sortes d'hypothèses sur l'existence de Claude en attendant une information sûre et précise.

- c'est l'héritier désigné, le père d'Isabeau, Antoine REDORTIER, qui est chargé de remettre le legs à ce "petit-fils" qui, comme à plaisir , se joue de nos recherches...

- la nomination d'Antoine REDORTIER comme héritier universel s'entoure d'une recommandation et d'une obligation :

La recommandation précise qu'Antoine a toute liberté pour utiliser à sa guise le montant de l'héritage pourvu qu'il s'agisse de nourriture, d'habillement et de dépenses d'entretien. Par contre l'héritage ne peut "entrer ni être compris dans la donation universelle par lui (Antoine) faite en faveur de Marie REDORTIER, soeur de la testatrice".

Par cette clause aussi inhabituelle qu'inattendue, Isabeau paraît avoir souhaité dissuader son papa d'élans excessifs de générosité envers Marie et les siens. Pour qu'il n'y ait aucune équivoque, Marie fut appelée à approuver l'initiative de la testatrice "en considération de l'amitié qu'elle porte à sadite soeur et condescendant à sa volonté dernière".

- Isabeau et Marie se déclarent "illettrées" et dans l'impossibilité de signer le document. Celui-ci reçoit la signature des sept témoins exigés.

- L'acte a été rédigé dans la maison des héritiers d'Isaac ROUSSEL. Ceux-ci devaient être des proches parents ou de très bons amis du jeune couple, bien connus, aussi, d'Isabeau. Celle-ci, pour des raisons évidentes, ne put accepter d'être la marraine de l'enfant. C'est Marie GAUFRE qui remplit ce rôle au baptême qui eut lieu le 1er juin. Le parrain fut Pierre ROUSSEL.

- Les sept témoins règlementaires ont signé le document. On y reconnait les noms de personnalités lasalloises telles que Jean VIALA, Jean MARSIAL, Samuel DESHONS qui appartenaient au milieu protestant d'avant la Révocation.

- Il convient, enfin, de signaler que le testament n'est pas accompagné de la mention "Contrôlé le...". On peut donc supposer qu'en raison du décès d'Antoine survenu une quinzaine de mois plus tard, le 3 septembre 1699, (40) ou pour toute autre cause, il n'a été tenu compte ni du testament, ni de ses clauses au moment du décès d'Isabeau.

## La fin...

Nous ne connaissons pas la date exacte à laquelle Isabeau, son testament rédigé, rejoignit les murs de sa prison. Aussitôt après avoir testé ? Quelques semaines plus tard ? Eut-elle la joie de se pencher sur le berceau de la petite Marie ou bien prit-elle, à l'aube du 28 mai, le chemin d'Aigues-Mortes ? Un grand voile nous cache la réalité...

Par contre nous savons qu'Isabeau était dans la Tour aux premiers jours du mois d'août. Elle y avait retrouvé Marguerite PINTARD réenfermée, quatre ans plus tôt, après une période de liberté de quelques mois. Quels propos purent-elles échanger ? Sur le passé avec le souvenir deleur rencontre avec Claude BROUSSON, avec celui, aussi, de leurs courses folles dans la montagne, de l'accueil chaleureux des uns, plus réservé des autres... Ou bien sur le présent et son goût amer, sur l'avenir presque sans issue.

Marguerite, ces jours là, nourrissait quelqu'espoir de sortir bientôt de cette geôle infecte mais, peut-être, n'osait-elle pas l'avouer. Rêvait-elle d'aller rejoindre son père et son frère quelque part en Suisse ou en Allemagne ? (41)

Isabeau , elle, savait bien qu'elle abordait la suprême étape de son calvaire. L'étape fut longue : près de vingt mois de souffrance morale et physique qui s'ajoutaient à tant d'années de tribulations de toutes sortes !

Seule, Jeanne FOURNIER, la compagne fidèle et permanente des bons et des mauvais jours aurait pu nous décrire les heures dernières d'Isabeau, celles où la jeune femme avait livré son dernier combat. Discrète, effacée, Jeanne ne fut, en attendant l'heure de son propre destin, qu'un témoin sans voix.

Lorsque la dépouille d'Isabeau franchit presque furtivement la porte de la Tour, elle pénétra sans nom, sans date, dans le froid silence du tombeau. C'était, nous dit Gaubert, le 24 janvier 1700.

Soyons reconnaissants à Claude BROUSSON de nous avoir fait connaître cette cévenole jeune et ardente qui sut avec fermeté défendre sa foi et sa liberté jusqu'à l'ultime sacrifice.

Jean PINTARD
avril 1984

## NOTES ET REFERENCES

1) André CHAMSON : "La Tour de Constance", Librairie Plon, 1970, p.7.

2) "Relation sommaire des merveilles que Dieu fait en France" (1694) p.47-49 On trouvera en annexe une photocopie des pages consacrées à Isabeau REDORTIER et à sa compagne Marguerite PINTARD.

3) Charles BOST : Les Prédicants protestants des Cévennes et du Bas-Languedoc, tome I p. 318, tome II p. 49-50.

4) O. DOUEN : Les premiers pasteurs du Désert, 1879, tome II; p.103 et 105.

5) A.D.G. II E 31/233, 27 mai 1698. Antoine RAUJOUX, notaire de Lasalle.

6) Apocalyse II verset 10.

7) E.et E.HAAG : La France Protestante, 1ère édition, p. 398.

8) Ch. BOST, loc. sit. T.I, p. 318.

9) Ch. BOST, loc. cit. T.II, p. 49.

10) Ch. BOST, loc. cit. T. II, p. 49 note 3.

11) Henri BOSC, Bulletin SHPF, tome CXX, juillet-août-septembre 1974, p. 387

12) Jean PINTARD : Généalogie de la famille REDORTIER (XVII° siècle) : Jean REDORTIER était un fils d'Antoine REDORTIER et de Marie BOUSQUET épousée en seconde noces vers 1636-1640.

13) Ms 963 V de la Bibliothèque de la Sté de l'Histoire du Protestantisme Français.

14) Ch. BOST, op. cit. T.II, p. 49

15) Registre B.M.S. protestant de Lasalle GG 17. Microfilmc A.D.G. 5 Mi 30 R4

16) Jean PINTARD :loc.cit. Isabeau VALETTE était originaire de St André de Valborgne. Le contrat de mariage entre Antoine REDORTIER et Isabeau VALETTE a été passé par devant le notaire de Boisserolles (Saint-Martin de Corconac), Fulcrand MARTIN, le 3 avril 1659 (A.D.G. II E 52/402).

17) A.D.G. II E 31/416, f°110, 2 juillet 1694, Jean BOUZANQUET, notaire de Lasalle.

18) A.D.G. II E 31/410, f° 159, 27 mai 1688, Jean BOUZANQUET, notaire.

19) A.D.G. II E 1/1168, Jean DUGUA, notaire de N.D. de Valfrancesque, 21 mai 1698.

20) A.D.G. II E 31/108, 2 juin 1696, Jean de BAGARD, notaire de Lasalle.

21) Ici, une double erreur : le père de Marguerite, François PINTARD, était menuisier-charpentier, et Marguerite était née au Mas de Fréchaussel appelé souvent, de nos jours, mas de PINTARD, dans ce qui était, autrefois, la "paroisse" de Lasalle.

22) Jean PINTARD : loc. cit., note n° 13 bis.

23) Jean PINTARD : Généalogie de la famille FAVENTINES (XVII° siècle)

24) Voir en Annexe la descendance Pierre PINTARD x Anne DESHONS

25) Ne s'agirait-il pas de Monteils, dans la paroisse de Saint Marcel de Fontfouilhouse, proche des Milliérines, ou, mieux encore, du mas des Montèzes, à Monoblet, qui était la propriété de Lévy MOINIER avant qu'il se remarie avec la mère de Jeanne FOURNIER et que ce couple habitait depuis ce mariage ? (d'après A.D.G. II E 31/423 f°298, 10 septembre 1701, Jean BOUZANQUET, notaire de Lasalle.)

26) Il y eut, au moins, deux Jacques GERVAIS condamnés aux galères. Peut être s'agit-il, ici, de celui déclaré du Languedoc et mis à la chaîne en 1687 "pour cause de religion" (Bulletin S.H.P.F., tome VI, p. 91).

27) A.D.G. II E 31/423, n° 293 (voir (25)).

28) Lévy MOYNIER qui habitait Monoblet en 1669 avait épousé en premières noces Anne BOURDARIER. Celle-ci décéda postérieurement au 28 septembre 1669, date à laquelle intervint un accord entre lui, les héritiers de son beau-frère Henri BORDARIER, ceux de sa belle-soeur Jeanne BOURDARIER épouse Jean TEISSEDRE, pour le règlement de la succession d'Henri (A.D.G. II E 31/96, 28 septembre 1669, Jean de BAGARD, notaire de Lasalle).

29) A.D.H. Cour des Aides, B 19173.

30) A.D.H. Cour des Aides, n° 38022.

31) A.D.G. IIE 31/233 f°173 v°, 27 mai 1698, Antoine RAUJOUX, notaire de Lasalle.

32) A.D.H. Cour des Aides B 10977 et Bulletin S.H.P.F., tome LXXXIX (1943) p. 185 à 187

33) Bibliothèque S.H.P.F. Papiers Antoine COURT, vol 617B, f° 472 bis-769. Relation GAUBERT

34) A.D.H. Cour des Aides B 16559 et Bulletin S.H.P.P., tome LXXVII (1931) p. 437-438

35) A.D.G. II E 31/416 , f° 110 (voir réf.17)

36) A.D.G. II E 31/107, f° 202, 22 septembre 1694, Jean de BAGARD, notaire de Lasalle. Il s'agit des terroirs de Lo Cugonal et de Las Conques.

37) A.D.G. II E 31/107, f° 218, 9 octobre 1694, Jean de BAGARD, notaire de Lasalle.

38) A.D.G. II E 31/107, f° 203, 22 septembre 1694, Jean de BAGARD, notairede Lasalle.

39) A.D.G. II E 31/420, 1698, Jean BOUZANQUET, notaire de Lasalle.

40) A.D.G. Etat Civil de Lasalle.

41) Marguerite sortit, en effet, de la Tour, le 15 août 1698 (Bulletin TLXXXIX (1940) p.185). Le jour choisi n'est certainement pas indifférent : c'est celui de la fête de la Vierge. En l'honneur de cette dernière on mettait en liberté ceux qui avaient consenti à renier leur foi : par un hasard curieux c'est aussi le 15 août que deux ans plus tard, l'homonyme de Marguerite (et non parent), le galérien Samuel PINTARD, recouvra, par abjuration, la liberté.

42) Jean PINTARD - Généalogie de la famille GAUFRE de Lasalle (XVII° siècle)

## PIECES ANNEXES

Plan de la Chaîne du Liron

Famille Pierre PINTARD - Anne DESHONS (XVII° siècle)

Claude BROUSSON, pages 47 - 48 - 49 de la "Relation des merveilles que Dieur fait en France" (1694)

==========

Le LIRON, contrefort sud-est du Mont AIGOUAL

tel que représenté par le Dr. Louis PERRIER ("La chaîne cévenole du Mont Liron, géographie, sa biologie, son histoire", éd 1939, Club Cévenol et Parc Nat.al des Cévennes (éd. 1975)

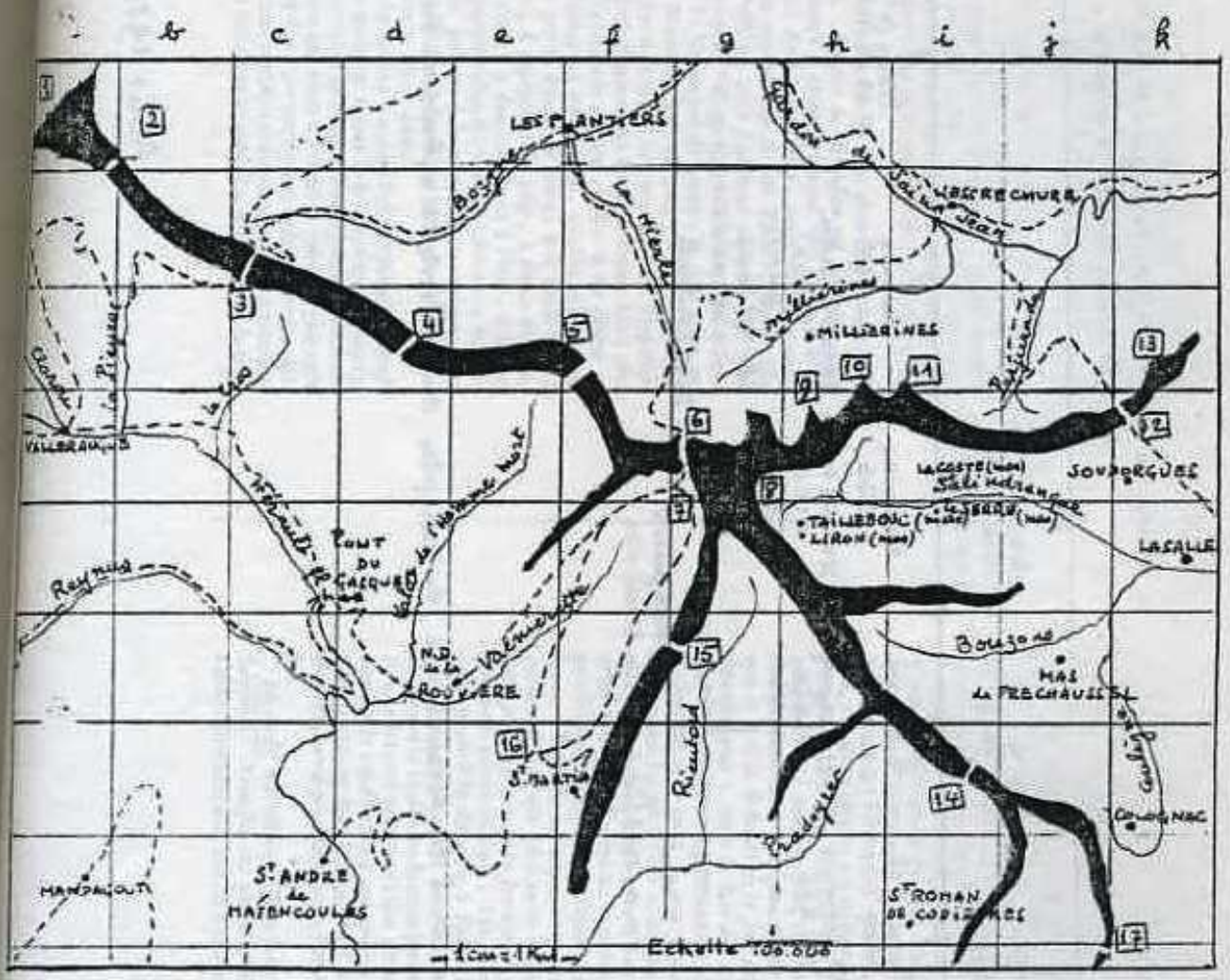


SCHEMA de la CHAÎNE du LIRON

Légende :

- Les noms des agglomérations (villes, villages, mas isolés ...) sont en majuscules.
- les noms en italiques désignent les cours d'eau.
- les traits interrompus représentent les routes principales (XX siècle).
- les numéros encadrés se rapportent aux particularités du relief selon le tableau ci-après. (avec référence au quadrillage).

| Désignation | Quadrillage | Repère | Désignation | Quadrillage |
|---|---|---|---|---|
| Massif de l'Aigoual (1560m). | Aa | 10 | Rocher de la Cale (968 m.) | Ch |
| Aire de Côte (1200 m. env.). | Ab | 11 | Col de Piecamp (963 m.) | Ci |
| Col du Pas (ou des Traverses) (833 m.) | Bc | 12 | Col du Mercou (570 m.) | Dk |
| Col du Terme (ou Bonpérier (927 m.) | Cd | 13 | Mont Brion (818 m.) | Ck |
| Col de l'Homme mort (909 m.) | Cf | 14 | Col des Fosses (887 m.) | Gi |
| Col de l'Aschier (905 m.) | Dg | 15 | Col de Bès (711 m.) | Fg |
| Mont Liron (1180 m.) | Eq | 16 | Col de la Tribale (612 m.) | Ge |
| Fageas (1175 m.) | Dq | 17 | Col de Bantarde (624 m.) | Hj |
| Rocher de l'Aigle (1117 m.) | Dh | | | |

# Feuille Pierre PINTARD - Anne DESHONS (XVII^e siècle)
du mas de Fréchaussel, à Lasalle.

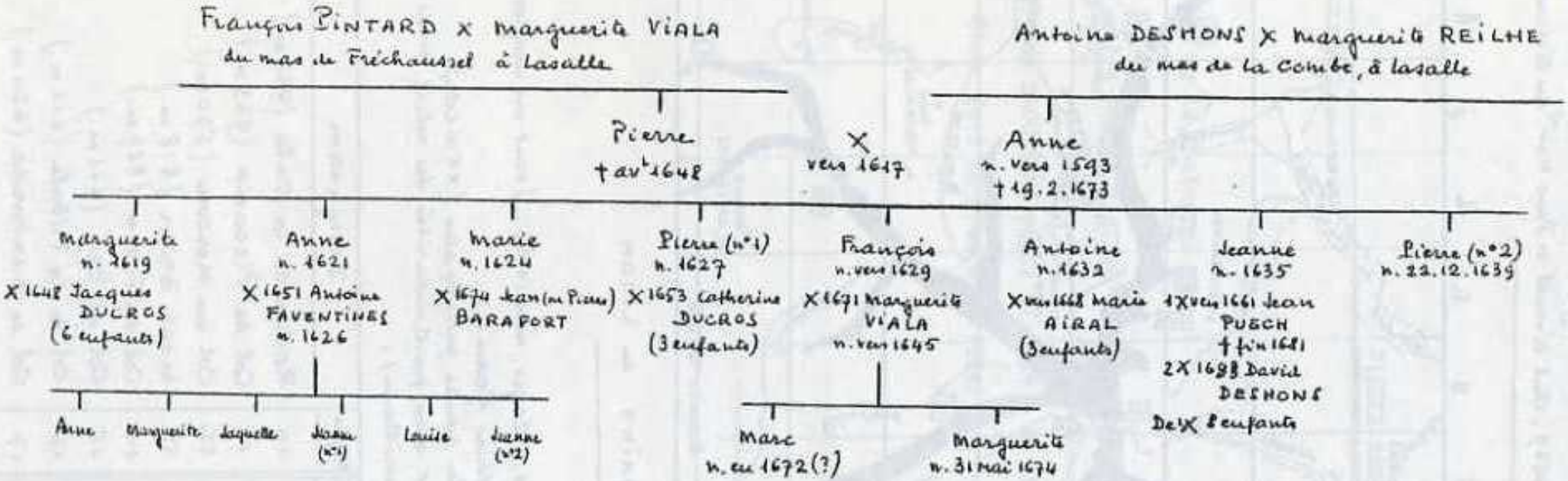


Nota : Ce tableau a été volontairement réduit à la descendance des couples Anne PINTARD x Antoine FAVENTINES et François PINTARD - Marguerite VIALA (de 1671)

— Août 1983 —

Isabeau REDOURTIER et Marguerite PINTARD

rapportées par Claude BROUSSON dans "Relation sommaire des merveilles que Dieu fait en France" (1694) p. 47, 48, 49.



petites Assemblées, où il lisoit l'Ecriture Sainte, & quelqu'un des Sermons dont il a été parlé, & dont il souhaita aussi d'avoir des copies; & il faisoit en même tems des priéres excellentes & pleines d'une onction Celeste.

Un autre jeune homme d'Uzés nommé *Cartiere*, Tisserant de Sarges, & âgé d'environ 20 ans, qui est aussi rempli de zéle & de piété, ayant ramassé dix ou douze des mêmes Sermons, & les ayant appris par cœur, alloit aussi les prononcer de lieu en lieu, & consoloit le Peuple par de fort belles priéres. *Cartiere*

Mais voici des choses bien plus surprénantes que celles-là. *Vivens* & *Broussson* en arrivant dans les Cevennes, avoient trouvé que Dieu y avoit déja suscité deux jeunes filles, pour travailler au salut & à la consolation de son Peuple, savoir *Isabeau Redoftiére*, agée d'environ 18 ans, fille d'un Païsan d'un petit Village appellé Millieyrines & situé au pié de la Montagne de Liron; & une autre appellée, *Pintarde*, agée de 16 à 17 ans, fille d'un autre Païsan du lieu de Cros proche de St. Hypolite. Elles n'administroient pas les Sacremens: Mais elles alloient séparément de lieu en lieu & de désert en désert, faisant des Assemblées, où elles exhortoient le Peuple par la Parole de Dieu, à se convertir, à se faudier, à reprendre du zéle, à sortir de l'impure Babylone, à donner gloire à Dieu, à le servir avec pureté selon ses Commandemens, & à lui être fidéle jusques à la mort; & en même tems édifiant, consolant & fortifiant le Peuple par des priéres ardentes & admirables. *Redoftiére* *Pintarde*

*Redoftiére* ayant sû que les Fréres *Vivens* & *Broussson*, avec quelques autres Fidéles qui les accompagnoient, étoient sur une haute Montagne, les y étoit venu voir avec une autre fille fidéle, qui étoit plus agée qu'elle, & qui l'accompagnoit ordinairement. Ces deux Serviteurs de Dieu avoient remarqué en cette jeune fille un caractere de modestie, d'humilité, de tim-



plicité & de piété, qui les avoit ravis en admiration. Lors qu'elle se rencontroit dans un même quartier avec *Broussson*, elle venoit souvent le voir pour s'entretenir avec lui sur des matieres de piété; & sur tout elle a été souvent dans les Assemblées de Communion qui se faisoient par son Ministere, afin de participer à la Sainte Cene: & *Broussson* a toujours reconnu qu'elle étoit remplie de la Grace du Seigneur. Aprés qu'elle eut travaillé environ deux ans au salut & à la consolation du Peuple, elle fut prise & menée devant Mr. l'Intendant, qui lui dit; hé bien, êtes-vous une de ces filles qui se méleut de prêcher? *j'ai fait*, dit-elle, *quelques exhortations à mes Freres, & j'ai prié Dieu avec eux lors que l'occasion s'en est présentée. Si vous appellez cela prêcher, j'ai prêché.* Mais ne savez-vous pas, lui dit Mr. l'Intendant, que le Roi le défend? *je le sais bien*, lui dit-elle, *Monseigneur; mais le Roi des Rois, le Dieu du Ciel & de la Terre le commande; & je suis obligée d'obéir plutôt à Dieu qu'aux hommes.* Alors Mr. l'Intendant lui dit qu'elle avoit mérité la mort, & qu'elle ne devoit pas attendre d'autre traitement que celui qu'avoient soufert les autres qui avoient entrepris de prêcher contre les défenses que le Roi en avoit faites. Mais elle lui répondit que *cela ne l'étonnoit point, & qu'elle étoit toute disposée à soufrir la mort pour la gloire & le service de son Dieu.* Aprés plusieurs autres discours, Mr. l'Intendant voyant cette jeune fille disposée à soufrir le Martyre, ne jugea pas à propos de la faire mourir, de peur sans doute que la constance de cette jeune fille ne produisit un effet tout contraire à son intention. Il se contenta de la condamner à une prison perpetuelle, où elle est encore dans la Tour de Constance à Aiguemortes, avec plusieurs autres Femmes & filles Fidéles.

*Pintarde* travailloit aussi de son côté à l'œuvre du Seigneur. *Broussson* eut plusieurs fois l'occasion de s'entretenir aussi avec elle, & d'entendre de très belles priéres qu'elle présentoit à Dieu, qu'elle tiroit du Livre des Pseaumes & de ceux des anciens Prophétes, qui convenoient parfaitement à l'état présent de l'Eglise en France, & qu'elle prononçoit avec une ardeur inconcevable. Une nuit comme *Broussson* approchoit d'un lieu où il avoit convoqué une Assemblée dans le voisinage de St. Hypolite, il entendit qu'elle prononçoit un Sermon de controverse avec une grande force. Elle faisoit souvent des Assemblées où elle prêchoit la Parole de Dieu, & où elle faisoit des priéres excellentes. Cela continua deux ans ou davantage. Mais enfin cette fille étant aussi tombée entre les mains des ennemis, Mr. l'Intendant lui tint à peu-prés les mêmes discours qu'il avoit tenus à *Redoftiére*. Mais voyant qu'elle étoit aussi toute disposée à soufrir le Martyre, il se contenta de la condamner aussi à une prison perpetuelle, où elle est encore dans le Chateau de Sommiéres.



Au reste, dans le même temps que Dieu manifestoit la vertu de son Esprit en ces deux filles, & qu'il se servoit de ces foibles instrumens pour consoler son pauvre Peuple; le Démon qui ne pense qu'à obscurcir la gloire de Dieu, suscita ou mit dans le cœur de ses Ministres de susciter une troisiéme fille sans aveu, qui alla à St. Hypolite où elle fit quelque séjour, & qui se mêloit de prêcher, & de faire même des prédictions. On solicita souvent *Broussson* & *Vivens* qui étoit encore en vie, de l'aller entendre dans St. Hypolite. Mais ils regarderent cela comme un piége qu'on leur tendoit. En effet cette fille disoit souvent des choses frivoles & impertinentes, & ses actions étoient même quelquefois scandaleuses. Elle faisoit des caresses indécentes au Frére *Gazan* un de ceux que Dieu avoit suscitez pour annoncer l'Evangile, & elle lui disoit qu'il devoit se marier avec elle, & qu'autrement il seroit pendu. Aprés qu'on eut bien examiné les discours & la conduite de cette fille, tout le monde *Fausse Prophetesse.*



sur